

ASSURANCE-CHÔMAGE : LES CONDITIONS DOIVENT CHANGER!

- 350 heures pour se qualifier!
- La fin des exclusions totales!
- Un taux de prestation à 66% minimum!
- Réinvestissement du gouvernement dans la caisse!
- Remboursement de l'argent volé!
- Augmentation de la cotisation!



Dans ce numéro :

- p. 2 Petit retour sur l'Assemblée annuelle du MAC
- p. 2 Quelques conseils
- p. 3 Reprendre l'initiative
- p. 4 Réforme en vue de l'aide sociale, Arrêtons la descente!
- p. 5 Mobilisation des sans-chemises lors des élections fédérales
- p. 5 Le Masse
- p. 6 Allemagne : Année 0
- p. 7-8 La réingénierie : des cadeaux aux amis du privé!

Petit retour sur l'Assemblée annuelle du MAC

Par Benoit Marsan

Le 22 juin dernier se tenait l'assemblée générale annuelle du MAC. Plus d'une trentaine de membres étaient présentes et présents pour l'occasion. Les discussions portaient essentiellement sur le rapport d'activités 2003-2004, le plan d'action pour l'année à venir, ainsi que les élections au conseil d'administration.

En ce qui concerne les faits saillants de la dernière année, on peut noter l'élaboration du projet de loi maison sur l'assurance-chômage, la mobilisation durant la campagne des Sans-Chemises, lors des dernières élections fédérales, et la participation aux luttes et activités des différents regroupements auxquels appartient le MAC, notamment la TROVEP de Montréal et le MASSE.

Pour ce qui est du plan d'action, les énergies seront consacrées à la promotion du projet de loi, à une implication accrue du MAC dans les dossiers de défense de droits, notamment avec la présence du MAC au Comité de coordination de la TROVEP de Montréal. Ensuite, le MAC tentera de dynamiser davantage la vie associative et d'accroître la participation du groupe au niveau national par l'entremise du MASSE. Bref, le MAC se voit confronté à une année bien chargée en perspective qui va nécessiter l'implication des membres pour atteindre pleinement les objectifs.

Finalement, un nouveau conseil d'administration a été élu. Les membres sont : Jennifer Genest, présidente, Jean-Marie Beauchemin, vice-président, France Pedneault, secrétaire-trésorière, Hélène De Montigny officière, Patrick Jasmin, officier, Judith Rousseau, officière et Guadalupe Macias, officière. À noter aussi, l'élection de Sébastien Duclos qui a démissionné suite à son embauche comme Coordonateur du MASSE.



QUELQUES CONSEILS...

Par Norma Bhakos

Vous êtes sans travail et vous vous demandez à quel saint vous vuer, voici donc pour vous deux sites Internet dans lesquels vous retrouverez entre autres plusieurs groupes de défense des chômeurs :

http://www.benevolat.gouv.qc.ca/sites_interets/index.asp et
http://www.saca.gouv.qc.ca/bd_recherche/organismes/formulaire2.asp

Si vous êtes sur le point de perdre votre emploi ou c'est déjà le cas, voici quelques conseils : Communiquez avec le groupe de défense des droits des chômeurs de votre région. À Montréal, vous pouvez communiquer avec le Mouvement Action-chômage au (514) 271-4099. Vous pouvez également visiter le site Internet au : <http://www.macmtl.qc.ca>

Il est cependant impératif d'assister à une réunion d'information, soit le mardi ou le jeudi à 13 heures ou le mercredi à 19 heures.

De plus, à la fin, vous pourrez rencontrer en privé un représentant du MAC pour étudier votre cas. Par la suite, nous vous invitons à prendre vos affaires en main, à vous impliquer et à devenir membre du Mouvement action-chômage.

BRÈVES....

Pendant la convention républicaine à New-York, 5000 personnes ont fait une chaîne humaine pour protester contre les pertes d'emploi. Chacun des manifestants avait à la main une « pink slips », qui équivaut à notre relevé d'emploi. Les manifestants évaluent les pertes d'emploi, depuis 2001, à 2,4 millions.

Titre du journal « Le Monde » ; *La moitié des chômeurs dans le monde a moins de 25 ans.* C'est l'évaluation du Bureau international du travail (BIT), organisme basé à Genève. 88 millions de jeunes chômeurs sur les 186 millions de sans emploi en 2003. Quand ça va mal pour les entreprises, « les jeunes sont les premiers à perdre leur emploi et les

derniers à en trouver un » déplore un auteur du rapport. La situation est particulièrement difficile pour les jeunes du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord, de l'Afrique subsaharienne.

Une entente de principe a été signée en mai dernier qui devrait permettre au Québec, à moins de vire-capot de la part de nos élus, d'avoir son propre programme de congé maternité et parental, dit assurance parentale. Les grandes lignes sont les suivantes ; **40 semaines à 75% du salaire ou 50 semaines à 70% pour les 25 premières semaines et 55% pour les 25 suivantes.** Les pères de famille disposeraient de trois semaines à 75% ou de cinq semaines à 70%. Comme la part d'Ottawa dans le financement de ce nouveau programme fait l'objet

de discussions entre fonctionnaires, assisterons-nous à un *remake* de ce que l'on voit concernant le financement de la santé? Un beau bordel en perspective?! Soulignons que c'est suite à un jugement de la Cour d'appel du Québec qu'Ottawa doit transférer les congés parentaux au Québec. Jugement qu'Ottawa a porté en appel mais jure que même en cas de victoire à la Cour suprême, il laissera Québec gérer le nouveau programme. Pourquoi alors aller en appel?

Sources 4: Le Monde, AFP, La Presse, site du DRHC

DU NOUVEAU DANS L'ÉQUIPE DU MAC!

Depuis le mois de mai, le MAC compte un nouveau membre parmi ses employés. Benoit Marsan remplace présentement Nicole Côté et devrait être à l'emploi du MAC au moins jusqu'à Noël. C'est avec grand plaisir que le MAC lui souhaite la bienvenue.

Le MAC souhaite aussi remercier Benoit Lacoursière pour son excellent travail durant l'été. Il fut à l'embauche du MAC durant huit semaines dans le cadre d'un emploi étudiant.

Finalement, le MAC tient aussi à souhaiter la bienvenue à Simon Lamontagne-Lacerte et Ana-Catarina Silva, deux stagiaires en droit de l'Université de Montréal, qui seront présent et présente durant la prochaine année.



Visitez notre site WEB!
www.macmtl.qc.ca



Les bureaux du Mouvement action chômage de Montréal sont situés au 6839A, rue Drolet, Montréal, H2S 2T1 (Métro Jean-Talon), téléphone (514) 271-4099. Comité de rédaction : Yvan Sirois, Norma Bhakos et Benoit Marsan. Ont collaboré à ce numéro : Benoit Marsan, Norma Bhakos, Hans Marotte, Martin Richard et Étienne Poitras. Correction : Diane Bougie, Benoit Marsan, Simon Lamontagne-Lacerte et Ana-Catarina Silva. Photos : Yvan Sirois et Benoit Lacoursière. Infographie : Béatrice Pinot. Impression : Payette et Simms inc. Tirage : 1000 copies. Dépôt légal : Bibliothèque Nationale du Québec. Automne 2004.

REPRENDRE L'INITIATIVE!

Par Hans Marotte

Depuis 1990, le régime d'assurance-chômage a subi des transformations radicales qui ont eu des conséquences significatives sur la vie de millions de Canadiennes et Canadiens. Dans un premier temps, nous désirons dresser un bref historique du détournement de sommes colossales qui devaient pourtant servir à compenser les travailleuses et travailleurs en situation de perte d'emploi. Dans un deuxième temps, nous proposerons une réflexion sur les pistes de lutte qui s'offrent au mouvement de défense des chômeurs et chômeuses dans les prochains mois.

1990 : l'État canadien ne reconnaît plus sa responsabilité en matière de chômage

Moins de deux ans après l'adoption de l'accord de libre-échange avec les États-Unis, le gouvernement fédéral se retire complètement du financement de la caisse de l'assurance-chômage. À cet égard, il est bon de se rappeler les arguments utilisés à l'époque par la ministre Barbara McDougall pour tenter de justifier ce retrait :

«[...] une mesure nécessaire à la lumière de la situation financière actuelle et qui tient compte du fait que l'État n'a pas les moyens de contribuer au financement du régime tant qu'il enregistre un déficit important et persistant.»¹

Rappelons que le compte de l'assurance-chômage était excédentaire de 356 millions de dollars en 1988, de 1,1 milliard en 1989 et de 2,1 milliards en 1990!² En effet, Madame la Ministre, nous sommes ici en présence d'un «déficit important et persistant»!

Ce choix politique qui faisait en sorte d'harmoniser notre système avec celui de nos voisins du Sud se base sur une philosophie qui veut que l'État se désresponsabilise de la

problématique du chômage en laissant aux seuls travailleurs et travailleuses et employeurs le fardeau de financer la caisse d'assurance-chômage. Évidemment, ce choix entraîne comme conséquence directe une augmentation significative des taux de cotisation. Il fallait évidemment compenser le manque à gagner puisque la contribution de l'État dans les huit dernières années où celui-ci a cotisé au régime (1983 à 1990) a été de 2,4 à 2,9 milliards de dollars par année.³

Le temps des récoltes

Dans un deuxième temps, après avoir sensiblement augmenté les taux de cotisations des employeurs et des salarié-e-s, après avoir réduit de façon significative l'accessibilité au régime, le gouvernement fédéral pouvait, dès 1995, commencer à récolter les fruits de son «dur» labeur. C'est en effet à compter de cette date que le compte d'assurance-chômage a recommencé à être excédentaire pour atteindre le sommet astronomique de 45 milliards de dollars accumulés à la fin de l'exercice financier 2003-04.

Surplus virtuel s'il en est un puisque cette somme titanesque, détournée illégalement et illégitimement des fins pour lesquelles elle avait été prélevée, ne se retrouve plus dans aucun coffre du gouvernement. Pourtant, on a tenté pendant plusieurs années à Ottawa de nous faire croire qu'il était hors de question de piger dans cette caisse.

En effet, lors de l'application de la réforme du régime de 1996, les ministres Axworthy et Young ont toujours prétendu que les surplus de la caisse devaient bénéficier aux travailleurs et travailleuses qui y ont cotisé. Doug Young a même déjà dit que «son gouvernement n'a ni de près ni de loin la main dans la «boîte à biscuits» [...] que ni le gouvernement, ni quelque société que ce soit ne prend

quoi que ce soit des surplus de la caisse de l'assurance-chômage.»⁴

Par la suite, divers représentants du gouvernement Chrétien ont finalement avoué que ce qu'ils avaient dit relativement à l'utilisation de ces surplus n'était pas vrai⁵. Monsieur Chrétien avoua même qu'«il n'y a pas de surplus. Il n'y a pas de caisse de côté où il y a de l'argent dedans. C'est une question de comptabilité».⁶

Après le déficit, la dette?

Depuis 1995, le gouvernement du Canada a volé aux travailleurs et travailleuses du Canada plus de 45 milliards de dollars. Cela sans compter les milliards de dollars détournés de la caisse à des fins de formation et de subvention. Le but de la *Loi sur l'assurance-emploi* (assurance-



chômage avant 1997) a toujours été de compenser les travailleurs et travailleuses lors d'une perte d'emploi. Il est inacceptable que l'État ait utilisé cet argent pour d'autres fins.

L'argent de la caisse a donc grassement servi à combler le déficit du Canada et notre premier ministre voudrait maintenant continuer à détourner ces mêmes fonds pour réduire la dette.⁷ Tant sur le plan légal que comptable, il est clair que ces surplus n'appartiennent d'aucune façon au gouvernement fédéral comme l'a d'ailleurs confirmé la Cour supérieure dans le cadre d'un recours de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN) sur la question des surplus de la caisse :

«(...) les comptes publics du Canada démontrent clairement que le solde du compte d'assurance-emploi est créancier jusqu'à

concurrence du montant des surplus accumulés.»⁸

Le gouvernement du Canada ne peut donc pas prétendre qu'il peut dépenser cet argent à sa guise comme en témoigne un autre passage de ce jugement : «(...)le procureur général du Canada a même affirmé que, selon lui, le Trésor peut faire ce qu'il veut avec ces surplus, ce qui est en soi inexact à la lecture des dispositions de la Loi.»⁹

Maintenant la lutte!

Après avoir pris connaissance de la façon par laquelle le gouvernement fédéral a floué les travailleurs et travailleuses au cours des quinze dernières années, il faut à présent être en mesure de contre-attaquer en mettant en place un plan d'action qui nous permettra d'atteindre enfin des résultats concrets, car il faut bien l'admettre, les victoires ont été plutôt rares au cours de la dernière décennie.

À la suite de la mobilisation des Sans-chemise lors de la dernière campagne électorale fédérale, il nous est permis d'envisager l'avenir de notre lutte avec un certain optimisme.

Dans le contexte d'un gouvernement minoritaire à Ottawa, nous croyons qu'il est plus pertinent que jamais de préciser nos revendications et de développer un argumentaire articulé et documenté plutôt que de simplement énoncer quelques revendications comme les groupes de chômeurs et chômeuses l'ont fait dans les dernières années.

Nous croyons qu'il ne faut pas laisser aux partis politiques le monopole de la mise en place de projets de loi et d'argumentation. L'autonomie de notre mouvement est primordiale pour faire avancer notre point de vue. Ne restons pas à la remorque de la logique partisane. Bien que ces partis (Bloc québécois et Nouveau Parti Démocratique) peuvent partager avec nous des objectifs similaires, il ne faut pas perdre de vue que leurs intérêts finiront toujours par être privilégiés.

Dans cette optique, le MAC de Montréal va tenter dans les prochaines semaines de rallier les différentes composantes du mouvement des chômeurs et chômeuses. Pour atteindre cet objectif, nous désirons les convaincre de l'importance de l'autonomie du MASSE (Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi). De plus, nous utiliserons abondamment le fruit de notre travail sur le projet de loi que nous avons lancé le printemps dernier dans le cadre d'une éventuelle lutte sur les enjeux du chômage. Nous souhaitons que cette lutte se fasse en collaboration avec l'ensemble des groupes de défense des chômeurs et chômeuses du MASSE ainsi qu'avec d'autres composantes progressistes.

¹ Ministre des finances, *Documents budgétaires*, 27 avril 1989, p.30.

² CAMPEAU, Georges. *De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi*, Boréal, 2001, Tableau 2, p. 227.

³ *Id.*

⁴ *Globe and Mail*, 9 avril 1996, traduction du MAC de Montréal

⁵ voir : *La Presse*, *Massé admet candidement que le surplus de l'assurance-emploi sert à diminuer le déficit*, 22 février 1997.

⁶ *La Presse*, 27 septembre 1998.

⁷ voir : *Martin veut réduire la dette du pays*, *La Presse*, vendredi 19 septembre 2003, p.A-1

⁸ *Confédération des syndicats nationaux et Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida c. Procureur général du Canada*. Cour supérieure, no.150-05-001538-984 et no. 500-05-048333-999 paragraphe 332. (voir aussi paragraphes 353)

⁹ *Id.* paragraphe 352.

Réforme en vue de l'aide-sociale, Arrêtons la descente!

Par Étienne Poitras,
Coordonateur de l'Association pour la Défense
des Droits Sociaux du Montréal Métropolitain
(ADDS-MM)

Histoire de l'aide sociale

La première loi de l'aide sociale a été adoptée à la fin des années 60. L'objectif était de subvenir aux besoins des gens sans ressources, sans revenus. Cette aide était basée sur les besoins; elle n'était ni imposable, ni saisissable: normal, il ne s'agissait pas d'un revenu comme les autres, c'était plutôt tout juste ce qu'il fallait pour combler les besoins fondamentaux. Les réductions qui étaient applicables l'étaient seulement sur une portion du montant de base. Il existait donc un certain seuil, un plancher. D'un autre côté, le système était loin d'être parfait. Par exemple, on établissait une différence entre les plus de 30 ans et les moins de 30 ans (chèque moins élevé). Cela s'appuyait sur une interprétation de diverses lois selon lesquelles les moins de 30 ans n'étaient pas considérés comme étant indépendants. À cette époque, plus de 80% des assistés sociaux étaient inaptes à occuper un emploi.

Ce régime d'aide sociale a été en place pendant environ 20 ans.

Au cours de ces 20 ans, la société a changé. Il y a eu des changements technologiques, des récessions économiques, dont celle de 1981-82 qui a mis au chômage beaucoup de gens. De nombreux jeunes se sont alors mis à avoir de la difficulté à se trouver un emploi.

Et la situation des gens ayant recours à l'aide sociale s'est mise à changer. Parmi eux, il y avait de en plus de jeunes. Il commençait à y avoir plus de personnes aptes au travail que d'inaptes qui demandaient de l'aide. Les gouvernements se sont mis à faire des programmes spéciaux pour les jeunes. Ces derniers pouvaient avoir une pleine prestation en échange de démarches ou de travail accompli.

Cette période, sous un gouvernement péquiste, a servi de banc d'essai pour les mesures

qu'on a retrouvées quelques années plus tard dans la loi 37.

Vers 1989, le Parti libéral du Québec a voté la Loi sur la sécurité du revenu (loi 37): on se souviendra du ministre Pierre Paradis, puis du ministre André Bourbeau, son successeur. C'est le début du «workfare» généralisé. Le gouvernement établit dès lors une différence entre les prestataires inaptes au travail et ceux qui y sont aptes. Pour avoir une prestation complète, les aptes devaient suivre des mesures d'intégration/incitation au travail. C'est aussi l'apparition des Boubou-macouttes, la gestapo version aide sociale. Pour eux, la vie privée ne comptait pas. Ils entraient chez les gens et fouillaient dans leur vie intime. En plus d'être pauvres, les gens devaient être humiliés.

En 1994, le gouvernement change: le PQ reprend le pouvoir et applique la loi de manière forte. Il coupe des montants pour faire rembourser les dettes, il augmente les pénalités de 100\$ à 150\$. Avec le programme du PQ, il est possible que le total des pénalités soit plus élevé que la prestation de base, ce qui veut dire qu'une personne peut se retrouver avec 0\$ de prestation.

Mais pourquoi tant de coupures dans un programme qui ne donnait déjà pas grand chose? Parce que donner de l'argent à des «BS», ça ne fait pas très bonne figure quand on amène le Québec à l'heure de la mondialisation. Le PQ vote la Loi 186 appelée Loi du soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité. Cette loi décrit clairement le rôle d'un État néolibéral face à l'aide sociale. Comme le gouvernement est là en dernier recours, il force les gens à presser le citron jusqu'au bout avant d'accorder son aide! Il aide les gens en favorisant leur réinsertion forcée dans des programmes de *cheap labour*. Emploi Québec devait alors permettre la formation dans des domaines où la main d'œuvre

manquait et l'organisme devait aussi être le relais des entreprises en manque de personnel.

Budget et plan de lutte à la pauvreté de Béchard

Le printemps dernier, le gouvernement libéral votait un budget et un plan de lutte qui laissaient certains espoirs. Il annonçait une série de mesures qui, somme toute, n'étaient pas mauvaises. Dans ce lot, il y avait, entre autres, l'annonce de la fin des coupures pour refus d'emploi. Cependant, le gouvernement Charest n'a leurré personne: sa loi et son budget, ce sont des bonbons empoisonnés. Il fait encore une fois la différence entre aptes et inaptes. Parmi ces mesures, il y a l'indexation partielle du chèque d'aide sociale pour les personnes aptes au travail. Le gouvernement hausse aussi la prime à la participation, pour que la carotte du «workfare» soit plus tentante.

Dans son plan de lutte à la pauvreté, le ministre ne fait que se péter les bretelles. Dans les faits, il réduit tout simplement la pauvreté dans les statistiques en n'aidant que les gens qui sont tout juste en dessous du seuil de la pauvreté, en les faisant passer juste au-dessus. Pour assurer le suivi et l'évolution du projet, le ministre entend mesurer les progrès réalisés et le chemin à parcourir, selon les différents indicateurs de pauvreté, de faible revenu et autres variantes locales. L'autre aspect de son plan, c'est de se donner bonne conscience avec le programme de soutien aux enfants, ce qui demeure insuffisant pour couvrir tous les besoins essentiels.

Tout cela n'est que de la poudre aux yeux, pour ne pas dire du poivre de cayenne. Pourquoi une différence d'indexation entre les gens aptes et inaptes, alors que le but du plan est de lutter contre la pauvreté. Cette différence ne fait qu'accentuer et légitimer l'exclusion sociale des gens aptes au travail. En d'autres termes, le plan force les aptes au travail à travailler dans des conditions sous les barèmes minimaux prescrits par le Code du travail et la Commission des normes du travail, avec les conséquences sur la santé physique et mentale que l'on connaît.

Projet de loi 57

Dans la foulée des réformes anti-sociales, le gouvernement s'attaquera encore aux assistés sociaux cet automne. Sa volonté est de revoir au complet la Loi 186. Le projet de loi ne présente pas à première vue de différences majeures. Bien au contraire, il reprend de nombreux points de l'ancienne loi (le P.Q. avait déjà fait une bonne *job*). Il reprend même l'idée de permettre la saisie du chèque d'aide sociale pour payer les loyers dus¹. Le ministre Béchard a choisi de conserver

cet article afin qu'il fasse l'objet de discussions lors d'une commission parlementaire.² Cela veut dire que le gouvernement peut décider d'adopter l'article et même de l'appliquer. Dans la même foulée, le gouvernement pourrait se trouver inspiré par les suggestions d'Hydro-Québec qui voudrait bien aussi saisir le chèque d'aide sociale des mauvais payeurs. Le Conseil du patronat pourra lui aussi faire des suggestions qui seront certainement plus écoutées que celles émises par le RECLAQ, le FRAPPRU et les autres organisations de défense des pauvres.

Le projet reprend non seulement la division entre les contraintes sévères et les autres, mais il fait comme Mike Harris en Ontario: il crée deux programmes. Les contraintes sévères ne seront plus desservies par le programme d'aide sociale³. Pour ces personnes, la loi crée le *Programme de solidarité sociale*. Le danger de cette mesure est l'agrandissement du fossé entre les bons pauvres (ceux et celles qui ne peuvent travailler) et les mauvais pauvres. Le gouvernement va alors pouvoir jouer à fond sur les préjugés

Page 5



MOBILISATION DES SANS-CHEMSES LORS DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Par Benoit Marsan

À l'occasion de la dernière campagne électorale fédérale, les Sans-Chemises ont décidé de mettre la question de l'assurance-chômage au cœur des enjeux électoraux par une immense campagne d'affichage et de tracts qui a suscité une importante mobilisation dans les milieux syndicaux, populaires et communautaires du Québec. On peut d'ores et déjà affirmer que la question de l'assurance-chômage est revenue à l'avant-plan des revendications sociales, bien qu'aucun gain réel n'ait encore été réalisé.

La campagne avait pour slogan « Qui a volé l'argent des chômeurs? Moi je ne vote pas pour ça! », faisant ainsi référence au vol de la caisse d'assurance-chômage perpétré par les gouvernements libéraux et conservateurs depuis le début des années '90. 5000 affiches furent posées au Québec, dont 1200 à Montréal, 25 000 tracts ont été distribués dans la province, ainsi que 300 panneaux érigés sur les routes québécoises.

Les revendications mises de l'avant par les Sans-Chemises sont les suivantes : 350 heures pour se classer (présentement il en faut entre 420 et 910), un taux de prestation minimal de 60% (présentement le taux est de 55%), 35 semaines de prestations minimum (présentement

le minimum est de 14 semaines) et une caisse d'assurance-chômage autonome (présentement la caisse est gérée par le gouvernement, ce qui a entraîné les détournements de fonds que l'on connaît).

Comme on a pu le constater tout au long de la campagne électorale, les questions relatives à l'assurance-chômage ont occupé l'avant-plan des débats, en faisant de celles-ci un enjeu majeur de la campagne. D'ailleurs, cette campagne n'a pas plu aux libéraux. Tout d'abord, l'équipe du candidat libéral d'Outremont, Jean Lapierre, s'est fait prendre en flagrant délit, à arracher les affiches des Sans-Chemises. De plus, le Regroupement des sans-emploi de l'Abitibi-Témiscamingue est sous la menace de se voir retirer son numéro de charité suite à son implication dans la mobilisation.

Au-delà des promesses électorales faites par les différents partis, visant à « améliorer » (sic) le régime, il est temps pour les chômeurs et chômeuses du Canada, ainsi que pour l'ensemble du mouvement ouvrier et social de lutter et de mettre de l'avant des revendications allant dans le sens d'une amélioration substantielle de l'assurance-chômage. Dans le contexte d'un gouvernement libéral minoritaire, la conjoncture actuelle est l'une des plus propices depuis plusieurs années. C'est maintenant aux sans-emploi de s'organiser et de se prendre en main afin de construire un mouvement et une mobilisation digne de ce nom.

envers les assistés(es) sociaux(les) et faire diminuer les prestations.

Pour remplacer les programmes obligatoires qu'il vient d'abolir, le projet de loi crée le *Programme alternative jeunesse* qui vise à soutenir les jeunes adultes qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les inciter à réaliser des activités leur permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. C'est le retour des parcours.

Avec ce projet de loi, le gouvernement augmente aussi son pouvoir discrétionnaire à plusieurs reprises. L'article 31 (2) du projet de loi 57 (ancien article 39 de la *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale*) permet au gouvernement de faire produire par le bénéficiaire sa déclaration sur demande et non plus seulement à intervalle prévu par règlement.

Bref, les changements apportés par les libéraux ne font qu'enfoncer les gens dans la misère. Pourtant, dans ses rapports, le *Conseil national du bien-être social*¹ continue de dire que les revenus des assistés sociaux sont insuffisants. Le gouvernement Charest semble bien ne pas vouloir en tenir compte

Importance de la lutte

Le danger vis-à-vis de cette loi est l'inertie de la défensive : depuis plusieurs années les groupes montent au front seulement s'il y a des attaques face aux acquis de l'aide sociale. Il est désormais temps de passer à l'offensive. La loi ne révisera pas les barèmes, ne permettra pas aux gens d'avoir plus d'argent.

Avec le temps, les prestations de chômage deviennent plus difficiles à avoir. Plusieurs personnes ont dû se tourner vers l'aide sociale pour compenser le chômage ou même le remplacer. Il est important pour toute la société d'avoir un bon programme d'aide de dernier recours. Mais pour cela, il faut se battre, car les différents paliers de gouvernement ne font pas grand chose. Les différentes mesures d'aide de dernier recours (chômage, prêts et bourses, aide sociale, pension, etc.) se renvoient la patate chaude et finalement, c'est toujours les prestataires qui se ramassent sans un sous.

Il est aussi temps de se lever pour réclamer de meilleures conditions de vie. Réclamons le 1000\$ par mois, réclamons la gratuité des services publics, réclamons des logements sociaux, réclamons avec nos camarades travailleurs et travailleuses des emplois de qualité.

¹ Art 53 du projet de loi 57

² <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Index/nouvelles/200406/16/007-VOLTEFACEBECHARD.shtml>

³ Art 38 et 58 du projet de loi 57

⁴ http://www.ncwcnbes.net/index_f.htm

la mobilisation populaire que nous avons réussi à obtenir un régime d'assurance-chômage. Depuis toutes ces années, nous avons subi plusieurs reculs, et c'est pourquoi il est maintenant temps de reprendre le flambeau de la lutte populaire pour les droits des sans-emploi.

La réussite de la campagne de visibilité des Sans-chemise est un bon départ. À ce point réussie que nous avons maintenant droit à des attaques directes des bureaucrates fédéraux qui tentent de nous clouer le bec en menaçant l'existence même des groupes de défense de droits. Nous lutterons, mais nous ne pourrons y arriver

seuls. C'est pourquoi nous avons besoin de votre appui et de votre participation. Tenez-vous au courant, participez aux activités d'information et de mobilisation de votre comité chômage local, car ce n'est qu'avec un vrai rapport de force que nous pourrons faire des gains importants pour tous et toutes.

¹ Extrait des *Statuts et règlements*, Masse



Par Sébastien Duclos,
Coordonnateur du MASSE

Le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) est un réseau québécois de groupes de chômeurs et de chômeuses qui luttent pour la mise en place d'un régime d'assurance-chômage juste et d'accès universel. Nous croyons que toute personne en chômage doit se voir garantir un revenu de remplacement, lui assurant respect et dignité¹

Ce n'est que le début...

Suite à l'élection d'un gouvernement minoritaire lors de la dernière élection fédérale et d'une campagne très visible de la part des Sans-Chemise, les problèmes d'assurance-emploi font plus que jamais

partie de l'actualité. C'est pourquoi il est important de continuer à mettre de l'avant nos revendications afin de bonifier ce régime d'assurance qui, depuis les contre-réformes des années '80 et '90, se veut de plus en plus un instrument régulateur de la main-d'œuvre au service du patronat.

Le MASSE, les Sans-Chemise, les chômeurs et les chômeuses exigent :

- Un seul critère universel d'admissibilité de 350 heures
- Un plancher minimum de 35 semaines de prestations
- Un taux de prestations à 60% min. de la moyenne salariale

Ces demandes sont réalistes et visent à augmenter le nombre de travailleurs et travailleuses couvertEs par le régime qui, tout comme dans les années '40, ne couvre à présent qu'environ

40% des cotisantEs. C'est à l'aide de ce trop-perçu que le gouvernement fédéral peut se vanter d'un exercice fiscal équilibré. En prenant l'argent de l'assurance-emploi non versé en prestations, et en l'utilisant dans d'autres domaines, le gouvernement effectue un détournement de fonds sans précédent.

...Continuons le combat!

Cet automne, le MASSE entend continuer la lutte pour un régime juste et accessible. Quelle sera notre stratégie? C'est ce que les membres décideront lors de nos journées d'étude de la mi-septembre. Plusieurs avenues et projets y seront discutés. De plus, 2005 marque le 70^e anniversaire de la *Marche sur Ottawa* entreprise par les grévistes des camps de travail de 1935. C'est grâce à



Allemagne : année zéro

Par Martin Richard

Dans certaines villes de ce qu'on appelait à une certaine époque l'Allemagne de l'Est, tous les lundis, depuis quelque temps, on manifeste dans les rues. Comme au temps du Mur de Berlin, dans les années 80. En ces temps pas si lointains, sentant le vent tourner, les Allemands prenaient possession des rues tous les lundis pour manifester leur ras-le-bol du régime totalitaire dont ils furent les victimes pendant des décennies. Mais qu'est-ce qui fait que ces gens ont renoué avec une tradition que l'on pensait révolue depuis la chute du Mur de Berlin? C'est la réforme du marché du travail, et surtout, du système d'assurance-chômage qui fait descendre dans la rue, l'Allemagne, à l'est comme à l'ouest.

En effet, comme partout, les Allemands n'échappent pas au rouleau compresseur du capitalisme qui veut réduire en peau de chagrin la protection sociale des travailleurs sous le prétexte d'être plus « compétitif ». C'est la même chanson, refrain et paroles, que l'on entend partout sur la planète. Il faut ajuster salaires, conditions de travail et protection sociale au plus bas dénominateur commun si on veut rivaliser avec les pays où de telles protections sont des chimères.

Cette réforme allemande du système d'assurance-chômage porte le nom de « Hartz IV ». Hartz, c'est Peter Hartz, directeur du personnel de Volkswagen! Le gouvernement ne se cache pas derrière un ministre, c'est directement le patronat qui prend les choses en mains. C'est ce même Hartz qui propose un plan de restructuration de Volkswagen en s'attaquant aux conditions de travail des salariés.

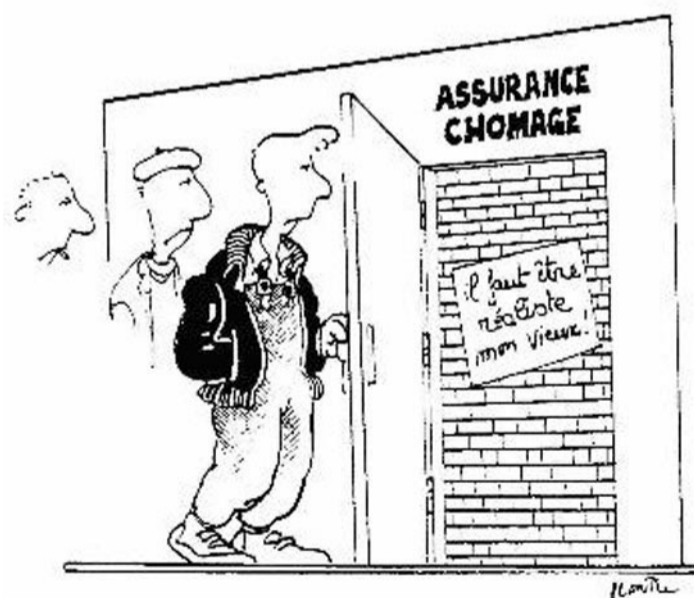
Pour ce qui est de la réforme du chômage, en gros, ce sont les chômeurs de longue durée qui sont visés. Baisse du montant alloué, obligation d'accepter les emplois

proposés par les centres d'emploi et dont la rémunération peut correspondre à 30% du salaire syndical habituel, enquête sur les épargnes de la famille (incluant celles des enfants), calcul de la superficie du logement, estimation des bijoux que l'on possède, etc. Bref, une kyrielle de critères pour baisser le montant des prestations.

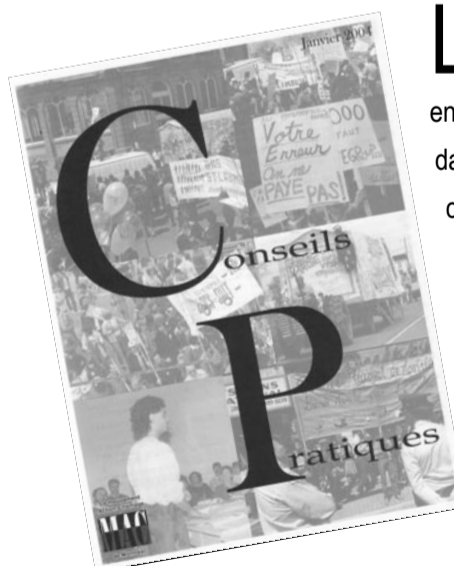
C'est donc par milliers que les Allemands prennent la rue pour dénoncer ce recul social. Ils n'ont pas le choix : ils se doivent de bouger. Les chiffres officiels de la pauvreté indiquent une augmentation de celle-ci; 12% des Allemands sont pauvres. Si les Allemands comptabilisent la pauvreté selon les mêmes critères que veut adopter Statistique Canada, ce chiffre peut être facilement doublé... Et les données officielles ne tiennent « pas compte des changements dans l'assurance maladie et dans le système des retraites, ni de la réforme des indemnités de chômage » (dixit le quotidien *Frankfurter Rundschau*).

Du côté gouvernemental, c'est avec « détermination » que l'on entend appliquer la réforme « Hartz IV ». À lire l'argumentaire du gouvernement Schröder sur le site internet du gouvernement allemand, on se sent en terrain connu. Même discours que nos Martin, Mulroney, Chrétien, Bouchard, Landry et bien sûr, le dernier mais non le moindre, Jean Charest. En résumé, ce n'est pas compliqué, si on « coupe », c'est pour votre bien! Les travailleurs allemands n'en demandaient pas tant...

Sources : Libération, Le Monde, Courrier International, site officiel du gouvernement allemand



ÉDITION 2004



L'action du Mouvement Action-Chômage (MAC) de Montréal, par son service d'information et d'aide, encourage les sans-emploi à se prendre en main. C'est dans cet esprit que le MAC a décidé d'opter pour l'approche collective (rencontres d'information) qui nous rend davantage solidaires et autonomes. Un des outils que le MAC produit est le guide *Conseils pratiques*. En plus d'être une source d'informations essentielles pour toute personne en chômage, il nous permet de financer une partie de nos activités. Le guide est disponible au coût de 5,00\$ (ajoutez 3,00\$ pour les frais postaux; 5,00\$ pour 5 exemplaires et plus).

Commandez par téléphone,
poste ou télécopieur :

6839 A rue Drolet, 3e étage
Montréal (Québec), H2S 2T1
Tél. : (514) 271-4800
Téléc. : (514) 271-4236

La réingénierie : des cadeaux aux amis du privé!

Yves Bellavance, TROVEP de Montréal

Article paru dans l'EXPRESS-Ô de mars 2004, Vol. 16, no. 1



Ce n'est pas moi qui le dit mais les éditorialistes, les journalistes et les firmes de sondage. Selon le gouvernement Charest, la population n'a pas bien saisi ses intentions et les ministres se chargeront de les expliquer à nouveau... M. Charest, si la population réagit ainsi, c'est qu'elle a au contraire très bien compris! Et ce ne sont pas les forums publics annoncés il y a quelques jours qui rallieront la population surtout que le gouvernement continue en même temps à marteler sa volonté de « garder le cap ».

Un mot résume l'approche conservatrice du gouvernement libéral : RÉINGÉNIERIE. Selon Jean Charest, les changements drastiques qu'il souhaite imposer à la société québécoise ne peuvent plus attendre. Le Premier ministre n'a qu'une réponse à donner aux critiques : il a obtenu un mandat très clair à cet effet le 14 avril dernier. Selon lui, les orientations gouvernementales des derniers mois n'ont pas à être débattues publiquement puisqu'elles relèveraient toutes du mandat accordé le 14 avril 2003. Notons d'ailleurs que les forums annoncés pour le printemps 2004 ne permettront pas de se prononcer sur les politiques déjà adoptées. Pour Jean Charest, le seul fait d'être élu lui confère tous les droits.

Une chose est sûre, le 14 avril dernier la population a voté pour le changement. Mais quel changement? Le changement de gouvernement ou le changement de société? La réingénierie a-t-elle été au cœur des débats lors de la campagne électorale? La vision réductrice du rôle de l'État défendue alors par l'ADQ a-t-elle emportée la mise? Non bien sûr. Plusieurs libéraux, tel Claude Ryan¹, portent des valeurs de justice sociale et partagent nos appréhensions.

Un nouveau mot, un vieux discours

Ce mot magique, la réingénierie, n'est apparu qu'après l'élection. Les discours des Jean Charest et Monique Jérôme-Forget sont alors devenus beaucoup plus directs et limpides. La réingénierie représente leur vision de la société québécoise. Une société conservatrice, qui, sous le couvert de la modernisation, entraîne plusieurs reculs sociaux comme dans l'Alberta de Ralph Klein, l'Ontario de Mike Harris ou l'Angleterre de Margaret Thatcher. Ce gouvernement est prêt à aller beaucoup plus loin que les précédents pour mettre en application les recettes concoctées par les Banque mondiale, OCDE et compagnies.

Nous connaissons le refrain. L'État est trop lourd, inefficace, s'introduit pernicieusement partout, ralentit la croissance économique, empêche la création d'emplois et brime les libertés. Un vieux discours (présent au Canada depuis l'arrivée du gouvernement Mulroney) qui a déjà porté ses fruits (le déficit zéro, l'orientation vers le workfare, les baisses d'impôts, etc.) car il est faux de prétendre, comme le font ces élites, que l'État est le même depuis 40 ans.

Ce qui est vrai par contre, c'est que ce discours a plus difficilement pénétré le Québec. Ce n'est pas que les élites politiques québécoises n'aient pas essayé de mettre cet agenda en pratique. Rappelez-vous la tentative ratée de privatisation de l'État Proviso du gouvernement Bourassa de 1985. Rappelez-vous le discours que le conservateur péquiste Lucien Bouchard s'est senti obligé de faire sur le rempart qu'il dresserait contre le vent de droite qui soufflait de l'Ontario de Mike Harris. Et au même moment, l'effondrement de la campagne de Jean Charest après qu'il eut, lui, avoué son penchant pour le modèle Harris. Et le tout récent

dégonflement de la « balloune » adéquate...

Les politiciennes, les gens d'affaires et les médias ont bien tenté d'influencer l'opinion publique en ce sens depuis 20 ans. Ce qui est remarquable c'est que, malgré ces énormes pressions, la population québécoise n'est toujours pas gagnée à ces idées. Ça signifie quand même quelque chose!!!

La réingénierie, un concept qui vient de l'entreprise privée

On revient encore une fois à la charge avec cette vision réductrice de la société bien que l'enrobage change. Mais cette fameuse réingénierie n'est pas en soi une nouveauté. Il s'agit d'une conceptualisation des rationalisations néolibérales. Le mot lui-même nous vient de l'entreprise privée (et de l'anglais reengineering) tout comme le concept de « partenariat » que l'on a plaqué un peu partout. Ce vocabulaire démontre combien cette vision est assujettie au marché.

Grosso modo, la réingénierie désigne le processus de rationalisation entamée par plusieurs grandes entreprises depuis les années '90. Toujours à la recherche d'une meilleure productivité et de plus grands profits à offrir aux actionnaires, ces entreprises réorganisent leur travail et leur production. Des mises à pied massives sont effectuées et les entreprises se concentrent dorénavant sur l'essence même de leur production confiant les tâches connexes ou secondaires à des sous-traitants qui ont leur « autonomie ». Les sous-traitants ne relèvent plus directement de l'entreprise chef. Voilà une forme de décentralisation des opérations. Ainsi, en

*Jamais un gouvernement
n'aura aussi rapidement
suscité de réprobation que celui du
conservateur néolibéral Jean Charest. Près
de 70% de la population québécoise en a
déjà ras le pompon de cette façon de
gouverner.*

économisant sur la main-d'œuvre qui s'en va vers le sous-traitant et en épargnant dans la masse salariale grâce aux mises à pied, l'entreprise poursuit son expansion en augmentant les profits.

Que se passe-t-il si l'on plaque ce modèle à l'État? Quels services et quelles activités seront « réingéniés »? Qui sera le partenaire sous-traitant? Le privé, la municipalité, le communautaire? Que restera-t-il à la collectivité? Qu'arrivera-t-il à la gratuité et à l'universalité des services publics? Est-ce bien là le sens du débat de la dernière campagne électorale?

Devant les réactions hostiles suscitées par ce projet, le gouvernement Charest a décidé de tableter le terme « réingénierie » pour en utiliser d'autres : « modernisation de l'État » (alors qu'au contraire on nous ramène à une vision du XIX^{ème} siècle) ou la « rénovation de l'État » (après l'État Proviso voici l'État Réno-Dépôt!).

La réingénierie, des cadeaux aux amis du privé

Au-delà du concept, regardons les implications concrètes de la réingénierie conservatrice. Tout d'abord, une précision. Plusieurs des enjeux de société étaient présents avant l'arrivée du gouvernement Charest. Par exemple, la régionalisation ou la municipalisation de certains services, l'intention de confiner le communautaire à un rôle de sous-contractant, l'augmentation des frais de scolarité, etc. Le gouvernement libéral souhaite cependant aller plus loin et plus vite.

L'objectif de la réingénierie est de donner au marché le plus de fonctions étatiques possibles. Pour ce faire, le gouvernement Charest

compte évidemment limiter au minimum les interventions de l'État, couper dans ses propres ressources en réduisant ses revenus (voir l'article *Les véritables coûts de la baisse d'impôts*), affamer les services publics en les sous-finançant, recourir de diverses façons au privé pour lui transférer services et activités, et réduire le personnel de la fonction publique.

Pour délester l'État de certaines responsabilités, il faut trouver des façons de les transférer vers le privé et faire entériner ce processus par la population. Le tour de passe-passe est de laisser croire qu'en diminuant l'intervention de l'État et en baissant les impôts, la population en sortira gagnante. Les quelques centaines de dollars qui se retrouveront dans les poches des contribuables ne feront pas le poids devant l'augmentation des tarifs et des droits d'utilisation que réclamera le privé. Ce leurre sera particulièrement dommageable pour les plus défavorisés qui ont présentement accès à des services gratuits et universels mais qui devront dorénavant les payer. Ce seront très certainement les grands perdants de la réorganisation en cours puisque les 40% de la population qui ne paient pas d'impôt ne profiteront pas des baisses promises et qu'ils et elles devront maintenant payer pour des services. On peut s'attendre à une augmentation fulgurante de l'appauvrissement.

Le PPP: la nouvelle recette!

La solution chérie par Charest et Jérôme-Forget pour effectuer ce transfert est le recours au partenariat public-privé (PPP). La privatisation n'ayant pas une connotation très positive, le gouvernement tente de démarquer le PPP de celle-ci. Il affirme que le PPP n'est pas une privatisation puisque les

actifs demeurent du domaine public et que le processus sera encadré et transparent. Monique Jérôme-Forget nous dit que l'objectif est de « *conclure des contrats à long terme fondés sur les résultats plutôt que sur les moyens* » comme si par magie le privé donnait plus de résultats! Le gouvernement affirme également que le privé ne pourra faire de profits que s'il livre la marchandise à un meilleur coût et qu'il assume seul les risques financiers. Notons que si les employéEs de l'État soumissionnent et remportent la mise, il n'est pas question de leur refiler les profits!

Le gouvernement croit que le terme « partenariat » sera plus vendeur que celui de privatisation qui implique une perte de contrôle des pouvoirs publics sur les services ou actifs. Mais la réalité est tout autre, nous l'avons vu un peu partout dans le monde. Lorsqu'une entente est signée avec le privé pour 25 ans il est très difficile de l'annuler même lorsque les compagnies sont accusées de fraude et de corruption comme dans le cas de l'eau en France. Le PPP est une forme de privatisation puisque, dorénavant, le service doit produire un profit (notons d'ailleurs que les documents gouvernementaux qui circulent actuellement sur la réorganisation de la santé parlent de « producteurs de services » en santé...).

Ce qui est en flagrante contradiction avec l'essence même d'un État. L'État est au service de la collectivité et sa mission n'est pas de faire des profits ou de favoriser la recherche de profits dans l'offre de services aux dépens de l'accessibilité et l'universalité. L'État doit se porter garant du bien commun.

Pourtant, le modèle anglais fait saliver Jean Charest. Il est vrai que les profits des actionnaires des compagnies ont connu des augmentations... tout comme les tarifs pour les services! Les investissements dans les services (comme le réseau d'aqueduc ou les voies ferrées) n'ont pas eu lieu tel que promis. Et c'est souvent l'État qui doit alors venir à la rescousse. Il s'agit là du vrai sens du PPP : les profits pour le privé, les pertes pour le public!

Tous les services publics peuvent être soumis au PPP; routes, hôpitaux, réseaux d'eau, écoles, pénitenciers, immeubles administratifs et culturels, (dixit Monique Jérôme-Forget devant le congrès de L'Association des constructeurs de routes et de grands travaux du Québec à la fin janvier).

La même Jérôme Forget et son collègue Jean-Marc Fournier ont clairement indiqué que l'eau est une des premières cibles du PPP : « *water is a principal focus of the deliberation on public-private partnerships* » (Jean-Marc Fournier dans *The Gazette* du 19 novembre 2003) Il y a tout lieu de croire que le gouvernement commencera son transfert vers le privé avec des infrastructures (exemple: eau, transport en commun, routes). Ce sont les services municipaux qui seront les premiers cobayes, le ministre Fournier préparant actuellement une proposition qui sera déposée ce printemps. Ce sont les municipalités qui devront se battre contre les syndicats et la population.

Le recours à la sous-traitance

Pour faire du PPP, pour privatiser ou pour sous-traiter il faut « assouplir » les lois du travail particulièrement les règles qui encadrent la sous-traitance. Il s'agit d'un élément-clé de la stratégie gouvernementale (notons que les municipalités demandent depuis des dizaines d'années des assouplissements majeurs à l'article 45 du code du travail). Ce qui est incroyable, c'est que les libéraux sont prêts à appauvrir les travailleurEUSEs (le seul impact chiffrable des changements à l'article 45) mais n'offrent aucun argument pour adopter ces changements. Le ministre Michel Després et le Conseil du patronat affirment sans chiffres et sans rire que la sous-traitance créera plus d'emplois. Pensez-vous réellement qu'une entreprise privée offrira son service de buanderie dans un hôpital en augmentant le nombre d'employéEs?

La sous-traitance de services relevant actuellement du domaine public aura comme principal effet de diminuer les salaires et les conditions de travail tout en éliminant des emplois. Par exemple, Bombardier a sous-traité son service de cafétéria.

Avant la sous-traitance, les employéEs gagnaient 19,25\$ de l'heure et après 7,75\$. Et c'est ce modèle du XIXème siècle qu'on tente de nous vendre. (Pour l'anecdote, notons que Bombardier, sans l'avoir demandé, a reçu une garantie de prêts de 600 millions du gouvernement Charest celui qui dit couper dans les subventions aux entreprises...)

Il faut se rappeler que la tendance mondiale et les divers lois de libre-échange visent justement à favoriser la sous-traitance. Lorsque Québec parle de sous-traiter un service, il faut comprendre que ce n'est pas nécessairement une entreprise privée du Québec qui gagnera le "jackpot". Un salaire de 20\$ peut être sous-traité à 10\$ au Québec mais aussi à 2\$ en Inde.

Et n'oublions pas non plus que le communautaire c'est aussi du privé (bien que sans but lucratif) et que le gouvernement pourrait bien être tenté d'aller plus loin que le gouvernement péquiste dans le « dumping » de certains services en échange d'un financement étatique.

Quel beau programme!

Voilà donc l'essence des changements de société que le gouvernement Charest veut nous faire gober. Réduire au maximum le rôle de l'État et transférer ses fonctions au privé. Pour ce faire, le gouvernement Charest utilisera tous les moyens possibles :

- * Limiter l'exercice des droits syndicaux.
- * Déréglementer (les droits qui protègent les travailleurEUSEs mais aussi environnementaux).
- * Réduire les ressources de l'État pour pouvoir ensuite en justifier le transfert en tout ou en partie.
- * Compresser les programmes sociaux en conséquence.
- * Privatiser le plus de services ou d'activités.

Ces orientations se traduisent dans l'adoption de nouvelles lois. Chaque loi votée en décembre dernier a son lot d'impacts mais lorsqu'on établit des croisements entre certaines de ces nouvelles lois, il est intéressant de constater qu'elles penchent toutes sérieusement

vers la municipalisation. La loi 25 attribut beaucoup de pouvoirs aux réseaux locaux de services de santé et de services sociaux qui pourront trouver leurs propres façons de livrer les services. La loi 33 modifiant la Charte de la Ville de Montréal et la loi 9 sur les fusions municipales concèdent plus de pouvoirs aux arrondissements. La loi 34 donne le plein contrôle du développement économique régional aux élus municipaux. Cette orientation n'est pas nouvelle, le Parti québécois ayant lui-aussi favorisé une municipalisation, mais elle met en place un cadre beaucoup plus dserré pour un « partenariat » avec les municipalités qui favorisera la décentralisation à la carte de services publics.

Un projet à combattre

Nous devons donc nous aussi nous occuper de la réingénierie car celle-ci aura des impacts majeurs sur la population et particulièrement les plus défavoriséEs. Moins de revenus pour l'État, cela signifie des compressions budgétaires dans les programmes sociaux. Des services publics donnés par le privé, cela signifie la fin de la gratuité et de l'universalité. Moins de droits protégés, cela signifie l'isolement dans la pauvreté. Voulons-nous vraiment être confinéEs dans le cheap labour parce qu'il est impossible d'avoir accès à un filet de sécurité sociale? Serons-nous capables de payer nos soins de santé? D'envoyer nos enfants à l'université? Voilà l'enjeu du débat autour de la réingénierie. Et voilà pourquoi nous devons nous en occuper.

Le Conseil du patronat et tous les Instituts économiques de ce monde sont aujourd'hui très heureux. Sans aucune subtilité, les libéraux leur livrent la marchandise comme jamais auparavant. Ces gens-là sont **c o n v a i n c u s** que, malgré les contestations, ça va se passer comme dans l'Ontario de Mike Harris et ce même si les impacts néfastes des politiques d'Harris sont connus.

Or, l'actualité

le démontre, la mobilisation citoyenne peut ramener ce gouvernement à la raison. Bien qu'il persiste toujours dans son projet de réingénierie, il a tout de même retraité dans plusieurs des orientations qu'il voulait adopter. Le ministre Thomas Mulcair a mis son projet d'installation « universelle » de compteurs d'eau dans les résidences sur la glace. Devant les protestations, le gouvernement a retiré son projet d'abolir des protections prévues dans le décret de l'industrie du vêtement. Il s'est rendu aux arguments des représentantEs des CPE dans le dossier du développement du réseau. Alors qu'il avait annoncé la fin de l'aide d'urgence dans le cadre de la crise du logement, le gouvernement, suites aux pressions, vient de reconduire le supplément au loyer. Devant la grogne qui gagnait même son propre parti, le gouvernement Charest a carrément retraité dans le cas de la construction de la centrale thermique du Suroît et du mandat donné à la Régie de l'énergie.

Conclusion, ce sont les citoyenNEs qui feront les frais de la réingénierie et ce sont les pressions des mouvements de citoyens et citoyennes qui pourront contrecarrer ce projet.

¹ Dans son « testament » publié après sa mort, Claude Ryan rappelait ceci : « *La vraie démocratie doit savoir concilier les valeurs de liberté et les valeurs de justice sociale. Or, L'écart entre les pauvres et les riches a trop souvent tendu à augmenter ces dernières années. Il y a toujours trop d'inégalités injustifiables dans l'attribution de la richesse et du pouvoir. La responsabilité de la société politique s'en trouve accrue d'autant.* »

